

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du 09 octobre 2023
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le NEUF du mois d'OCTOBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 octobre 2023.

Présents : Madame LAMARQUE, Messieurs CORRADI, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration : M. BOLTZ à M. FOURNIER
M. MUNIER à M. MATELIC
Mme VANNI à M. ROVIERO

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 11 septembre 2023.

DB 2023-97 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, pour un montant total de 2 506 €, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2023-98 - Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) – Programme pluriannuel d'intervention 2015/2019 – Convention de maîtrise foncière opérationnelle en vue de la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concertée « ZAC » à vocation d'habitat sur le territoire de la Commune de Pierrevillers (ZAC « Mimaisonnette »).

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur HEISER, Maire de Pierrevillers, n'a pas participé au débat et au vote de ce point,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle passée le 3 août 2018 entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (maintenant « Etablissement Public Foncier du Grand Est »), la Commune de Pierrevillers et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dans le cadre de l'aménagement du secteur dit « Mimaisonnette » afin :
 - o de modifier les modalités d'acquisition des terrains en excluant le recours à la procédure par expropriation,
 - o de prolonger le délai de la convention dont l'échéance était fixée initialement au 30 juin 2023 en portant cette échéance au 30 juin 2028.

DB 2023-99 - Mobilité – Développement de la pratique cyclable – Aide à l’acquisition de vélos - Versement de l’aide

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE d’attribuer une subvention de 150 € à un particulier, dans le cadre du dispositif d’aide à l’acquisition de vélos, étant précisé que Monsieur MUNIER n’a pas participé au vote de la subvention,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2023-100 - Covoiturage – Expérimentation à l’incitation au covoiturage – Avenants aux conventions de partenariat passées avec la Société « KLAXIT SAS »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention de partenariat du 24 juillet 2023 passée avec « Klaxit SAS » - 84 Avenue de la République 75011 PARIS, formalisant le changement d’entité juridique de « Klaxit SAS » par « Comuto SA » sous réserve de l’approbation du traité de fusion dont l’effet est prévu au 1^{er} janvier 2024 et acceptant le changement d’application de « Klaxit » par celle de « BlaBlaCar Daily »,
- AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention financière du 24 juillet 2023 passée avec « Klaxit SAS » - 84 Avenue de la République 75011 PARIS, formalisant le changement d’entité juridique de « Klaxit SAS » par « Comuto SA » sous réserve de l’approbation du traité de fusion dont l’effet est prévu au 1^{er} janvier 2024,
- Et AUTORISE le Président à prendre toute décision et à signer tous documents liés à la mise en œuvre de la présente délibération.

DB 2023-101 - Marché de gestion des déchèteries – Lots ° 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 – Avenants de prolongation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE de passer des avenants de prolongation au marché de gestion des déchèteries, et notamment aux lots 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8, afin de prolonger ce marché de 5 mois à compter du 1^{er} novembre 2023 et jusqu’au 31 mars 2024, dans les conditions financières suivantes :

N° lot	Intitulé du lot	Nom de l’entreprise attributaire	Montant € HT annuel	Nouveau montant € HT - Avenant 1	Nouveau montant € HT - Avenant 2	Evolution par rapport au montant initial
1	Gestion des déchèteries	NICOLLIN	635 543,80 €		897 608,72 €	41,23 %
2	Traitement des encombrants	SUEZ	645 750 €	826 500 €	847 875 €	31,30 %
3	Traitement des déchets verts	SEDE	49 912,50 €	51 562,50 €	72 262,50 €	44,78 %
5	Reprise de la ferraille	Derichebourg Environnement ESKA	36 750 € (recettes)	31 500 € (recettes)	45 062,50 € (recettes)	22,62 %
6	Reprise des cartons	CITRAVAL	15 210 € (recettes)		16 266,25 € (recettes)	6,94 %
7	Traitement des déchets de bois	EGLOG	98 255 €		145 859,17 €	48,45 %
8	Traitement des déchets ménagers spéciaux (hors filière Eco-DDS)	CEDILOR	22 105,65 €		31 868,49 €	45,93 %

- Et AUTORISE le Président à signer ces avenants à passer avec les entreprises concernées.

DB 2023-102 - Marché de traitement des déchets – Lot n° 3 (conditionnement et reprise des papiers) et Lot n° 4 (conditionnement des emballages en verre) - Avenants de prolongation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer des avenants de prolongation au marché de traitement des déchets, et notamment au lot n° 3 (conditionnement et reprise des papiers) et au lot n° 4 (conditionnement des emballages en verre), afin de prolonger ce marché de 3 mois à compter du 1er janvier 2024, jusqu'au 31 mars 2024, dans les conditions financières indiquées ci-dessous :

N° lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise attributaire	Montant € HT annuel	Montant € HT annuel de l'avenant 1	Evolution en pourcentage
3	Conditionnement et reprise des papiers	CITRAVAL	0 €	0 €	/
4	Conditionnement des emballages en verre	HAGANIS	21 450 € HT	26 812,50 €	25 %

- Et AUTORISE le Président à signer ces avenants à passer avec les entreprises concernées.

DB 2023-103 - Marché de collecte et traitement des déchets – Lot n° 3 (tri, conditionnement et reprise des emballages issus de la collecte sélective) - Avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer un avenant n° 1 au marché de collecte et traitement des déchets, et notamment au lot n° 3 (tri, conditionnement et reprise des emballages issus de la collecte sélective) passé avec l'entreprise CITRAVAL – Chemin de Ramonville 57120 ROMBAS, afin de faire apparaître distinctement le montant correspondant au coût des prestations uniquement ainsi que le montant des recettes prévisionnelles,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités
- Tableau de bord financier
- Tableau de bord « Ordures Ménagères »
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades »
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat »
- Tableau de bord « Isolation thermique »
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme »
- Tableau de bord « Petite Enfance »
- Tableau de bord « Action sociale »
- Tableau de bord « Maisons France Services »
- Tableau de bord « Aide aux équipements de développement durable »
- Tableau de bord « Fonds de concours pour la transition écologique et énergétique »
- Tableau de bord « Mobilité »
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h15.



Le Président,

Lionel FOURNIER